



PARCOURS VERS UN MÉTIER – AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ



C'est quoi ?

TFP APS – Niveau 3

La formation « **Parcours vers un métier – Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) Niveau 3** » a pour objectif de permettre à un public de demandeurs d'emploi, motivés par le secteur de la sécurité et répondant aux pré-requis, d'acquérir par parcours et modules, les connaissances et les compétences techniques permettant l'obtention du **TFP Agent(e) de Prévention et de Sécurité** afin d'exercer ses fonctions dans le cadre réglementaire exigé par la loi. Construite sur la base d'un parcours de formation modulaire, l'action cible notamment les demandeurs d'emploi de Mulhouse, Altkirch, Thann et Saint-Louis.

Modulaire, structurée par étapes, par alternance et individualisée, cette action de formation propose en complément de l'acquisition des connaissances et compétences permettant l'obtention du TFP APS une certification complémentaire : **le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**.

- ▶ **Date de la formation** : Du 28/02/23 au 15/05/23
- ▶ **Durée** : 338 h dont 268 h en centre et 70 h en entreprise
- ▶ **Lieu de formation** : ASSOCIATION G7 – 2A avenue Auguste Wicky – 68100 MULHOUSE
- ▶ **Sortie visée** : Niveau 3



Pour qui ?

- Demandeurs d'emploi ou jeunes inscrits en Mission Locale de plus de 18 ans ayant validé un projet professionnel dans le domaine de sécurité.
- Compréhension du langage nécessaire à l'activité, capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit (niveau B1 du CECL).
- Maîtrise des règles de base de calcul, du raisonnement mathématique et de la logique.
- Pour les ressortissants étrangers : être titulaire d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (loi n° 2021646 art. 23 du 25 mai 2021 publiée au Journal officiel le 26 mai 2021).
- Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003239 (Titre IV / Article 945 / 1° à 7°) dont notamment le fait ne pas avoir commis d'actes répréhensibles et incompatibles avec la profession empêchant l'obtention du numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS.



Quel contenu ?

PARCOURS VERS UN MÉTIER – AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ | TFP APS - Niveau 3 :

- Accueil et contractualisation
- Secourisme Sauveteur(euse) Secouriste du Travail (SST) (Module dispensé par IESC Formation)
- Formation TFP APS – AGENT(E) de PREVENTION ET DE SECURITE (Module dispensé par IESC Formation)
- Préparation à l'intégration en stage | TRE | Accompagnement vers l'emploi | Capitalisation des compétences dans Lorfolio GrandEst
- Période d'application en entreprise - Mise en pratique des apprentissages du parcours TFP APS
- Accompagnement individualisé | Concrétisation du projet professionnel
- Remise à niveau intégrée – Maîtrise des connaissances de base liées au secteur de la sécurité
- Validation finale | Examen TFP APS (Module dispensé par IESC Formation)
- Validation finale | Examen Titre niv. V APS (Module dispensé par IESC Formation)
- Bilan de formation | Formalisation du post-action | Positionnement final

INFOS COLLECTIVES

Organisation de deux Informations Collectives de 10 à 15 personnes par mois – Dates nous consulter



BON À SAVOIR

Taux de réussite aux examens : Taux de retour à l'emploi :
SST : 100% 85,3 %
TFP APS : 82,69 %



Nathalie PETITDEMANGE – 03 89 06 21 22
nathalie.petitdemange@associationg7.fr

